

EN PARTENARIAT AVEC



International
Fiscal Association

11^e RENCONTRE ANNUELLE

VENDREDI 26 JUIN 2026

PARIS OU À DISTANCE

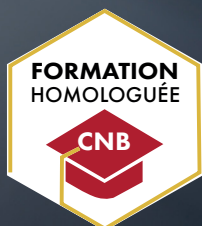
PANORAMA FISCAL INTERNATIONAL 2026

Jurisprudence, redressements et stratégies



**JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR
Philippe MARTIN**

Président de Section (H)
CONSEIL D'ÉTAT



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

SOUS LA PRÉSIDENCE DE



Philippe MARTIN
Président de Section (H)
CONSEIL D'ÉTAT

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE



Céline GUIBÉ
Maître des requêtes,
rapporteur public
CONSEIL D'ÉTAT



Nathalie MOGNETTI
Directrice Fiscale Groupe
TotalEnergies



Bruno GOUTHIÈRE
Avocat Associé
ARIÉ GOUTHIÈRE

ACCOMPAGNÉS D'AVOCATS EXPERTS DE LA FISCALITÉ INTERNATIONALE

8h45 Accueil des participants

9h00 REGARDS CROISÉS SUR L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

- Quelle actualité de la politique conventionnelle française ?
 - État des lieux des conventions fiscales en cours de finalisation, en suspension, point sur les reconductions et les nouvelles conventions entrées en vigueur en 2025/2026
- Quelles nouveautés dans les listes française et européenne des ETNC ?
- Quelles sont les principales mesures de la loi de Finances pour 2026 qui concernent l'international ?
- Que propose actuellement la Commission européenne ?
 - Quel état d'avancement des projets, textes maintenus, textes retirés : directive Omnibus sur la simplification, ATAD 3, UNSHELL, BEFIT, DEBRA, règles applicables aux PME et FASTER ?
- Quelle actualité OCDE/ONU ?
 - Que retenir des réflexions et propositions actuelles de l'OCDE et du Cadre inclusif ?
 - État des lieux des travaux de l'ONU et du Comité intergouvernemental de négociation (INC) sur la rédaction de la Convention cadre des Nations-Unies sur la coopération fiscale internationale
 - Pilier 2 : un accord OCDE pour une solution juxtaposée
 - Quelles réalités et difficultés d'application des montants A et B du Pilier 1 ?
 - Déclaration GloBE, quelles nouvelles orientations techniques ?

10h15 PRINCIPES ET MÉTHODES

- Comment déterminer les conditions d'imposition en France des sociétés étrangères (sociétés de personnes ou sociétés de capitaux) ? CE 25 juillet 2025 n° 489925, Sté Joy Events Ltd ; CE 12 novembre 2025 n° 502894, min. c/ Sté Carmejane ; CAA Nancy 18 décembre 2025 n° 24NC01503
- Quelle application du critère de l'assujettissement à l'impôt pour la détermination de la résidence fiscale conventionnelle ? CAA Lyon 23 juillet 2025 n° 24LY00310, SARL Remue-Ménage ; CAA Paris 10 novembre 2025 n° 24PA00083, Sté Mikatex ; CAA Lyon 3 mars 2026 n° 24LY00954
- La clause de non-discrimination permet-elle une intégration horizontale dans le cadre franco-suisse ? CE 20 janvier 2026 n° 493939, SAS Liebherr-Aerospace et Transportation

11h00 Café-Networking

11h20 FLUX INTERNATIONAUX ET CRÉDITS D'IMPOTS

- Portée du mécanisme d'exonération prévu par la directive mères/filles : CJUE 1^{er} août 2025 aff. 92/24 à 94/24, Banca Mediolanum SpA ; incidences sur la compatibilité de la taxe sur les salaires et de la CVAE avec la directive mères/filles : CAA Paris 19 décembre 2025 n° 23PA03758, SA BNP Paribas ; CAA Paris 5 novembre 2025 n° 24PA04960, SA BNP Paribas asset Management Holding
- Délai de réclamation en matière de retenue à la source : CE 16 février 2026 n° 500909
- Quelle portée de la condition tenant au siège de direction et de la notion de bénéficiaire pour l'application de l'article 119 ter du CGI ? CAA Nantes 7 octobre 2025 n° 24NT02819, min. c/ SAS Centigon Holdings France ; CAA Paris 6 novembre 2025 n° 24PA00725, Sté Transart International ; CAA Paris 27 janvier 2026 n° 24PA02158, SAS Aaxen
- Comment déterminer le bénéficiaire effectif ? CE 15 décembre 2025 n° 497803, 497804, Sté Planet ; TA Montpellier 6 octobre 2025 n° 2205913, SAS Fineline France
- Quelle quote-part de frais et charges applicable à des dividendes de source suisse ? CE 7 mai 2025 n° 489957, Sté Axa
- Comment distinguer les redevances des rémunérations de prestations de services ? CAA Marseille 16 octobre 2025 n° 23MA02441, min. c/ SARL Nador Cott Protection
- Quelle imputation des crédits d'impôt étrangers ? CAA Paris 5 mars 2026 n°s 24PA03102, 24PA04004, Sté HSBC Bank Plc Paris Branch et min. c/ Sté HSBC Bank Plc Paris Branch
- La retenue à la source est-elle exigible en cas de prise en charge de frais non déductibles ? CE 3 décembre 2025 n° 451466, Société Générale

12h45 Déjeuner

14h00 ACTUALITÉ DE LA FISCALITÉ DES DIRIGEANTS

- Où imposer une résidente des Émirats arabes unis, présidente d'une SAS française ? TA Montreuil 2 juillet 2025 n° 2309050
- Comment imposer des prestations de direction rémunérées par l'intermédiaire de personnes interposées ? Imposition d'un résident belge directeur général d'une société française (CAA Paris 25 septembre 2025 n° 23PA03959) et d'un résident de France rémunéré via une société luxembourgeoise (CAA Toulouse 6 novembre 2025 n° 24TL00275)
- Où imposer les gains de stock-options et actions gratuites en cas de mobilité internationale ? CAA Paris 11 avril 2025 n° 23PA02576
- Où imposer une indemnité de non-concurrence dans un contexte international ? CAA Paris 19 décembre 2025 n° 24PA01120

VENDREDI 26 JUIN 2026

14h45 ACTUALITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALE

- Panorama des contentieux basés sur l'article 238 A du CGI
 - Versement d'intérêts à des entités bénéficiant de régimes fiscaux privilégiés : [CAA Paris 30 avril 2025, 23PA03179](#)
 - Versement de redevances de marque à une société luxembourgeoise : [TA Paris 7 janvier 2026 n° 2315587, SAS Home Piazza](#)
- Contentieux concernant l'article 209 B du CGI : cas d'une société luxembourgeoise ([TA Paris 15 octobre 2025 n° 2316613, Sté Holdpiot](#)) et d'une filiale située à Gibraltar ([TA Montreuil 13 février 2026, n° 2203206, Sté Viatrix Healthcare](#))
- Quelle applicabilité de l'article 123 bis du CGI en présence d'une société étrangère à l'actif de laquelle figure un droit à l'image ? [CE ch. du 12 novembre 2025, n° 501567](#)
- Quelle cartographie des risques face aux mesures anti-abus L64, L64A, clauses anti-abus générales, dispositifs spécifiques et conventions fiscales ?
- Abus de droit



Harold TUROT

Avocat à la Cour

GIDE LOYRETTE NOUEL

(membre du YIN - Young IFA Network)

15h30 Café-Networking

15h45 PRIX DE TRANSFERT

- Restructurations internationales des groupes : [CAA Douai 18 septembre 2025, 24DA00262, 4^e ch., SAS Kerry Ingredients holdings France](#)
- Non-déduction d'intérêts excédentaires payés au titre d'obligations convertibles et compatibilité avec le droit de l'UE : [CE 17 décembre 2025 n° 491165, SAS EDFI et SA EDF](#)
- Méthode transactionnelle du partage des bénéfices, importance de l'analyse fonctionnelle
- Quelle rémunération pour une marque ombrelle ? [CAA Paris 10 décembre 2025 n° 25PA00451](#)



Morgan VAIL

Avocat Associé

ASHURST LLP

17h00 ÉTABLISSEMENTS STABLES

- Quelles évolutions concernant l'assiette imposable et la charge de la preuve ?
- Nouvelles règles de l'OCDE en matière de télétravail et d'établissement stable : considérations pratiques
- Établissements stables et contrôles accrus, quels ont été les redressements de l'année ?
- Exemple de localisation du siège de direction effective en France d'une holding luxembourgeoise : [TA Rouen 18 novembre 2025 n° 2305065](#)
- Activité occulte en France : [CAA Paris 10 novembre 2025 n° 24PA00080, 5^e ch., Sté Vicbag LLC](#) ; [CAA Bordeaux 11 décembre 2025 n° 23BX01680, 6^e ch., SA Equivest](#)
- Cycle commercial complet et établissement stable en France : société luxembourgeoise exerçant une activité para-hôtelière ([TA Paris 3 décembre 2025 n° 2409041, Sté SRE Consulting](#))
- Quelles articulations et utilisations des preuves dans ce contexte de procédures judiciaires et administratives ?
- Quels retours pratiques sur la menace de risque pénal ?



Thomas PERROT

Avocat Associé

SKADDEN ARPS SLATE MEAGHER & FLOM LLP

17h45 Clôture de la conférence

Suivez
l'évolution de
ce programme
et les nouveaux
intervenants



POUR QUI ?

- Directeurs fiscaux
- Avocats fiscalistes et conseils
- Directeurs juridiques
- Responsables juridiques et fiscaux
- Responsables contentieux
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs et secrétaires généraux
- Responsables comptables et experts-comptables

QUOI ?

- Faire le point sur les réflexions OCDE, les projets de directives européennes et les évolutions jurisprudentielles du Conseil d'État et de la Cour de justice de l'Union européenne qui vont impacter vos pratiques en fiscalité internationale
- Bénéficier des commentaires et analyses de l'ensemble des dernières évolutions législatives nationales et internationales par les membres du Conseil d'État, de la CJUE, et les meilleurs praticiens de la fiscalité internationale
- Maîtriser les situations à risque au sein de votre politique fiscale et trouver des solutions pour y remédier

COMMENT ?

- Cette journée est organisée sous forme de tables rondes réunissant les meilleurs spécialistes dans leur domaine de compétence : conseillers d'État, directeurs fiscaux et avocats fiscalistes reconnus
- Ce grand rendez-vous est conçu sous forme interactive : vous avez la possibilité de réagir et de poser des questions aux intervenants à tout moment
- Une documentation exhaustive reprenant l'ensemble des textes et arrêts commentés au cours de la journée vous sera remise en début de séance

LES ACQUIS

- Mettre en place des schémas fiscaux sécurisés à l'international qui tiennent compte de l'actualité fiscale législative et jurisprudentielle de l'année écoulée
- Maîtriser les dernières réformes fiscales tant françaises qu'européennes
- Limiter et anticiper les risques de redressements en fiscalité internationale

Note de satisfaction



Formation de haut
niveau et très intéressante



Des échanges
très riches



Éclairages très
intéressant sur l'actualité

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE.
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Vendredi 26 juin 2026

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 10

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Alain BARBOT
abarbot@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Tarif spécial pour les membres de l'IFA = 795 €HT*

*sur présentation d'un justificatif et non cumulatif avec toute autre réduction

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le
29/05/2025 (code REDUC10)**

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

